ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

AMO

Max. participants :
10
Durée :
2 jours – 14 heures
Format :
Distanciel / Présentiel

OBJECTIFS

Objectifs pédagogiques de la formation Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) :

- Assurer les relations avec les acteurs de la construction
- Réaliser l'audit du bien avant tout commencement de l'opération en étant capable d'appréhender les pathologies
- Assister la maîtrise d'ouvrage notamment dans la définition de l'objectif du projet
- Participer à la sélection de solutions adéquates, suivre et vérifier l'avancement du projet et le respect du cahier des charges
- Communiquer sur l'avancée du projet en établissant un compte- rendu
- Participer à la livraison du projet et en garantir la conformité

POUR QUI ?

Professionnel de l'immobilier et du bâtiment souhaitant être en mesure de jouer le rôle d'AMO sur un chantier.

Professionnels avertis du bâtiment (experts, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, architectes…)

PROGRAMME

Initiation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

- Qu'est-ce que l'assistance à maîtrise d'ouvrage ?
- Visualiser les rôles et responsabilités des parties contractantes
- Décider la nature de l'assistance à apporter
- Distinguer le rôle de l'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et celui du Maître d'œuvre (MOE)
- Mise au point sur la pratique des missions de l'AMO

Connaître les principaux domaines d'intervention en assistance

- Prendre connaissance des principales missions d'AMO
- Visualiser les modèles de documents à appliquer
- Maîtriser la rédaction de l'audit de l'AMO avant travaux
- Maîtriser la rédaction du compte-rendu de chantier
- Maîtriser la rédaction du procès-verbal de réception des travaux
- Gérer le suivi de la levée des réserves

Assurer la conduite de projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage

- Mise au point sur la définition des besoins fonctionnels et techniques
- Gérer la prise en compte des besoins et environnementaux et de développement durable
- Gérer la prise en compte des solutions techniques et le choix des prestataires
- Rédiger le cahier des charges
- Maîtriser les éléments concernant la constitution du dossier juridique
  - Attestations d'assurance décennale, biennale
  - Assurance de chantier
  - Assurance DO

- Le coordinateur SPS
- Le Plan de Prévention des Risques

- Rédiger le plan de financement
- Rédiger le dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Rappels concernant les pathologies du bâtiment

- Appréhender le principe des facteurs influents
- Intégrer et mettre en place une méthode d'investigation efficace